



Fonds Français
pour l'
Environnement Mondial

Éléments clés
1994-2009



*Le FFEM
au service
de l'environnement
mondial*

Fonds Français pour l'Environnem

Le Fonds français pour l'environnement mondial est un instrument de la coopération et du développement de la France dédié à la promotion d'innovations dans les domaines de l'environnement mondial (climat, biodiversité, eaux internationales, désertification, déforestation, polluants organiques persistants, ozone) intégrés dans des programmes et projets de développement durable.

Le FFEM soutient des partenariats multi-acteurs dans les pays en développement et en coopération avec les pays du Nord : chercheurs, acteurs publics, entreprises privées, collectivités locales, organisations non gouvernementales, fondations. Il contribue à l'influence française dans les domaines de l'environnement mondial.

Le FFEM dispose d'une gouvernance spécifique avec un comité de pilotage interministériel décisionnel, un comité scientifique et technique de haut niveau et un secrétariat efficient.



CHIFFRES CLÉS

Depuis 1994, le FFEM a soutenu **191** programmes ou projets nationaux ou régionaux pour un montant de **210 M€** de subventions avec un effet de levier moyen de **9 €** de cofinancement pour **1 €** du FFEM.

210 M€ ont été engagés par le FFEM sur la période 1994-2009.

Les ressources du FFEM s'ajoutent à la contribution de la France au Fonds pour l'environnement Mondial (FEM ou GEF en anglais).

Le soutien financier du FFEM a permis de générer plus de **2,3 Mds €** de cofinancement au profit de **191 projets innovants** pendant ses 15 dernières années d'activités.

L'intervention du FFEM s'étend dans plus de **80 pays**. Les 2/3 des projets cofinancés par le FFEM sont situés en Afrique et en Méditerranée et 50% d'entre eux sont localisés en Afrique Subsaharienne.

Son intervention a permis de mettre en œuvre **70 projets régionaux** dont 57 en Afrique et Méditerranée, 6 en Amérique Latine, 3 en Europe, 2 en Asie et 2 dans le Pacifique.

Le montant moyen d'une subvention du FFEM est de l'ordre de **1,1 M€**, représentant environ **12%** du coût du projet.

Ces chiffres reflètent l'engagement fort du FFEM, qui contribue au respect des engagements internationaux de la France en matière de préservation de l'environnement mondial. Ils présentent aussi le FFEM comme un partenaire privilégié et un bailleur de fonds dans la lutte contre les dégradations environnementales.

Au-delà des chiffres, le FFEM est un lieu de synergie de l'aide bilatérale française et de l'aide multilatérale et un laboratoire d'innovation finançant des expériences novatrices et répliquables.




Qu'est ce que le FFEM ?

L'OBJECTIF DU FFEM

Le FFEM incite les pays en développement à mettre en œuvre des stratégies, des programmes et des projets de développement durable, concernant les domaines de l'environnement mondial :

- *la biodiversité,*
- *les changements climatiques,*
- *les eaux internationales,*
- *la désertification, la déforestation,*
- *les polluants organiques persistants,*
- *la couche d'ozone stratosphérique.*



Un fonds public bilatéral Créé en 1994 par le Gouvernement français, suite au Sommet de la Terre à Rio, le FFEM est un outil additionnel de l'aide publique au développement française. Il s'ajoute à la contribution française au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Un instrument financier Au service de la politique française de coopération en matière de protection de l'environnement mondial, le FFEM cofinance des projets de développement durable en rapport avec les accords multilatéraux environnementaux (AME) signés par la France.

Un partenaire pour les institutions internationales, les organismes publics, le secteur privé, les ONG, les fondations, les collectivités territoriales. Ses objectifs sont cohérents avec ceux du Fonds pour l'Environnement Mondial dont il est complémentaire.

Un catalyseur de financements du développement durable qui génère un effet de levier moyen de 9 € de cofinancement pour 1 € du FFEM.

Une pilotage interministériel avec une gouvernance spécifique

Trois instances interactives : le comité de pilotage, organe décisionnel, le conseil scientifique et technique (CST), organe consultatif et le secrétariat, organe en charge des missions opérationnelles. Le comité de pilotage est composé des ministères chargés de l'Economie, des Affaires étrangères, de l'Ecologie, de la Recherche et de l'Agence Française de Développement (AFD) qui en assure sa gestion.

Un laboratoire d'innovations qui finance des projets novateurs dans les domaines de la protection de l'environnement mondial et du développement durable.

Un lieu de capitalisation Il soutient des concepts et méthodes innovants, des actions pilotes démonstratives répliquées à plus grande échelle par d'autres acteurs et bailleurs dans de nouvelles zones géographiques.

Un promoteur de partenariats Nord-Sud et de transferts de technologies fondés sur une coopération avec des multis-acteurs français. Il mobilise de nombreux acteurs français (publics, privés, ONG, collectivités locales etc.).

Une organisation efficiente dont les frais de secrétariat s'élèvent à environ 11% des montants totaux alloués.

Un acteur du développement Il va au-delà de la protection stricto sensu de l'environnement et articule ses actions dans une stratégie de développement économique et social des pays bénéficiaires. Les projets financés par le FFEM visent à encourager les projets qui réduisent les émissions de carbone, fossile ou organique, à développer la préservation et la valorisation de la biodiversité, à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles, à lutter contre la déforestation et la désertification, et à contribuer à une meilleure gestion des eaux internationales.

BIODIVERSITÉ

↗ **112 M€** de financements FFEM ont permis de mobiliser **829 M€** de cofinancements, pour **111** projets instruits.

↗ Le FFEM a engagé **66 M€** et **460 M€** de cofinancements, en faveur de la création, l'aménagement ou la gestion de **318 Aires Protégées** couvrant **135 millions d'hectares**, soit deux fois la superficie de la France. Ces chiffres incluent **109 Aires Marines Protégées**, soit une superficie de **42,1 millions d'hectares**.

↗ Dans le cadre des activités génératrices de revenus pour les populations, au moins **une filière par projet** a été créée ou renforcée.

70% des projets biodiversité ont un volet « **promotion ou développement d'un tourisme durable** » générant le plus souvent près de **50%** des ressources nécessaires à la pérennité économique et financière des aires protégées.

Protéger les écosystèmes les plus diversifiés de la planète : la forêt tropicale

La diversité biologique exceptionnelle des forêts tropicales en fait une richesse unique aux niveaux local et mondial. Elle est aujourd'hui fortement menacée.

Le FFEM soutient la protection et la gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo et de l'Amazonie. Il apporte son concours aux réseaux nationaux et régionaux d'aires protégées et il contribue au développement d'une exploitation durable des ressources naturelles.

Ces interventions du FFEM ont permis de **protéger et de gérer durablement plus de 6 millions d'hectares de forêts** dans ces régions.

L'activité du FFEM se situe en cohérence avec le mécanisme REDD+ (Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts), dispositif validé lors du sommet de Copenhague fin 2009. Ce mécanisme vise à limiter la déforestation en zone tropicale et à rémunérer les pays en développement pour les efforts consentis. Cette approche devrait jouer un rôle important dans les années à venir en matière de protection de la biodiversité mais également de lutte contre le changement climatique.

Approche éco-régionale dans la protection des écosystèmes

Avec le concours du FFEM, l'approche éco-régionale adoptée dans le Pacifique Sud a contribué à la protection et à la gestion durable des récifs en tant que support du développement des petits Etats insulaires du Pacifique.

Le projet « contribution à l'initiative régionale pour la protection des récifs coralliens dans le Pacifique sud » (CRISP) développe une approche spécifique qui vise à associer transferts de technologies, activités de recherche, aménagement du territoire et développement économique. Il combine les apports de disciplines scientifiques diverses et intervient sur l'ensemble des thèmes intéressant les récifs.

Le projet a permis de mettre en place ou d'appuyer **39 Aires Marines Protégées**, dont la plus grande du monde, sur une surface totale de **411 138 km²** dans **7 pays**. La production de l'analyse éco-régionale de Nouvelle-Calédonie a étayé la demande de classement par l'UNESCO des lagons calédoniens. L'attribution d'un prix au secrétariat du FFEM par le Ministre de l'Environnement du Costa Rica en 2007 confirme la pertinence de l'intervention du FFEM sur ce sujet.



C. DU CASTEL



C. DU CASTEL

CHANGEMENT CLIMATIQUE

↗ **56,8 M€** associés à **1,2 Md€** de cofinancements, ont été utilisés pour soutenir **51 projets** dans les pays en développement et émergents.

↗ Avec une activité en croissance constante, la contribution du FFEM a permis de mobiliser **23,4 M€** d'investissements en 2009 visant à financer des projets de lutte contre le réchauffement climatique.

↗ Le FFEM encourage les projets d'« **atténuation** » qui réduisent ou limitent la consommation des énergies fossiles non renouvelables et les émissions de GES par :

- la promotion d'énergies renouvelables et d'énergies faiblement émissives en gaz à effet de serre,
- la valorisation de la biomasse,
- le développement de systèmes de production d'énergie efficace,
- l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les secteurs consommateurs d'énergie (habitat, transports, industries, agriculture),
- le stockage du carbone dans les forêts, les sols et le sous-sol.

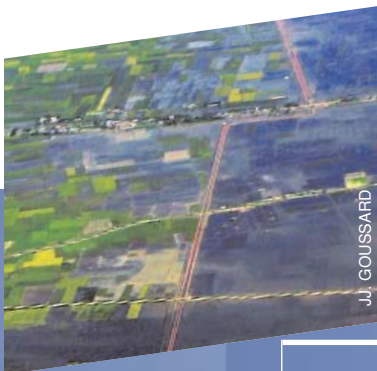
↗ Depuis 2005, le FFEM soutient également **5 programmes** visant à renforcer les capacités d'**adaptation** des pays en développement dans les domaines de la surveillance, de la connaissance et de la résilience.

↗ En mobilisant les « mécanismes de flexibilité » du protocole de Kyoto, et notamment en créant des conditions favorables à l'émergence de projets de **mécanisme de développement propre (MDP)**, le FFEM joue un rôle pionnier dans l'assistance aux pays africains en matière d'accès au « marché du carbone ». Ces mécanismes permettent de réduire les émissions de GES au moindre coût en facilitant le transfert de technologies propres et la solidarité entre les pays du Nord et du Sud.

7 projets MDP en Afrique, Asie et au Maghreb ont été soutenus par le FFEM.

↗ Les actions du FFEM accompagnent le développement économique et social des pays bénéficiaires. Elles permettent également de réduire la **lutte contre la pauvreté et de promouvoir le développement local**. Sur les projets cofinancés par le FFEM, plus de **1000 personnes** ont ainsi bénéficié de renforcement de capacités dans le domaine du changement climatique. A titre d'exemple, sur un de ces projets, **25 000 foyers ont bénéficié d'électricité** grâce à l'action du FFEM.





J.J. GOUSSARD

Adaptation au changement climatique

Développer des techniques et services de vigilance pour faire face au changement climatique, faciliter l'adaptation à différentes échelles et partager des expériences et des connaissances constituent un objectif stratégique prioritaire pour le FFEM. Cet objectif se traduit par une importante allocation de fonds en faveur de projets de mise en place de systèmes de vigilance et d'appui à l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les pays de l'Océan indien et de l'Afrique. Le FFEM soutient **5 projets** d'adaptation dans ces pays.



E. THAUMIN-AFD

Efficacité énergétique

Le FFEM mobilise des financements spécialisés en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, par des fonds d'investissements spécialisés en efficacité énergétique et en énergie renouvelable et par des lignes de crédit.

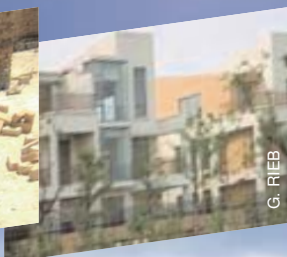
L'expertise fournie par des experts français dans le cadre de programme d'efficacité énergétique dans la construction en Chine, au Liban, en Tunisie, en Afghanistan et prochainement au Maroc permet de faire évoluer les réglementations et les pratiques vers des économies d'énergie de plus de 50%.

6 M€ en Chine, 2 M€ en Tunisie, 1,3 M€ en Afghanistan, 0,9 M€ ont été investis au Liban, et bientôt 0,9 M€ seront engagés au Maroc.

Pour améliorer l'isolation des bâtiments et produire une énergie moins polluante, plus de **2 000 000 m²** d'opérations immobilières de pré-diffusion ont déjà été réalisées dans ces pays, ce qui a permis d'éviter **238 000 tonnes de CO₂ éq par an, soit 9 520 000 tonnes de CO₂ éq sur une durée de vie des bâtiments supposée de 40 ans.**



GERES



G. RIEB

EAUX INTERNATIONALES

Le FFEM est un catalyseur en matière de **gestion durable des eaux internationales**. Les projets financés soutiennent la mise en place de **partenariats** entre différents acteurs locaux et internationaux concernés par la ressource et sa sauvegarde. Le FFEM intervient en appui à **la gestion des masses d'eaux partagées**, en promotion de **la protection des bassins versants** et des **zones côtières**. Il contribue à **diminuer les sources de pollution** par **le renforcement ou la création de structures de coordination internationale** et la mise en place d'un **réseau de mesures partagé**.

Près de **30,5 M€** de subvention FFEM et **215 M€** de cofinancements pour **28 projets** ont été mobilisés, pour l'appui à la gestion de **14 fleuves et bassins**, **5 grands écosystèmes marins**, **2 nappes d'eaux souterraines** et **1 lagune**.

Le FFEM finance également un appui technique aux **politiques nationales et régionales dans la régulation et la gestion durable des pêches**.





Améliorer la connaissance de la ressource

Pour répondre à la pénurie actuelle de la ressource en eau dans les régions d'Afrique du nord, le FFEM apporte un appui à la gestion pérenne, partagée et concertée des eaux de l'aquifère du Sahara. Une première phase du projet « Système aquifère du Sahara » a permis de disposer d'une vision intégrée du bassin et de créer une dynamique de concertation et d'échange entre les pays concernés.

La seconde phase vise à améliorer les performances du système de gestion intégré par la collecte d'informations plus précises essentiellement dans les zones à risques exploitées et vulnérables identifiées dans la première phase.



Restauration d'habitat et prévention des pollutions

Le FFEM contribue à la protection du plus grand système fluvio-marin du monde : le Rio de la Plata et son front maritime. Les richesses économiques et écologiques de ce large estuaire subissent d'énormes pressions humaines et climatiques. Des pollutions résultent des rejets des eaux résiduelles. On assiste à une détérioration de l'écosystème qui nuit à la fois aux populations locales et à l'industrie touristique.

Le projet financé par le FFEM prévient et limite cette dégradation et collabore avec les différents acteurs en vue de l'utilisation soutenable des ressources en eau par les habitants de l'Argentine et de l'Uruguay.

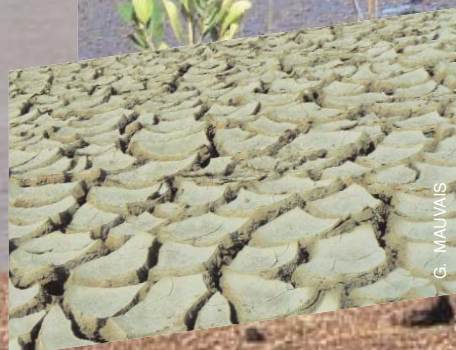
DÉGRADATION DES TERRES ET POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POP)

↗ **18,8 M€** de subvention FFEM
pour mettre en œuvre **14 projets dans 22 pays**,
promouvoir une **gestion soutenable et intégrée des terres**,
favoriser la **résilience de l'écosystème terrestre**
et lutter contre les pollutions des sols et sous-sols.

↗ **83,8 M€**
de cofinancements mobilisés pour lutter contre
**la mise en péril des moyens de subsistance de 100 à
200 millions d'habitants** de pays en voie de développement
liée à des phénomènes de surexploitation des terres, surpâturage,
déboisement et irrigation inefficace.

↗ Les facteurs environnementaux, dont les produits chimiques,
sont à l'origine de 25 % des maladies mondiales.
Le FFEM apporte sa contribution à **l'élimination progressive des
produits chimiques** les plus dangereux en vue de réduire les risques
environnementaux et de santé humaine liés à l'exposition aux
substances chimiques les plus toxiques.

↗ Les projets de lutte contre les POP sont mis en
place en **Afrique et en Méditerranée**.
Les risques sont plus élevés dans ces régions,
les pesticides constituant une menace
considérable pour la santé des populations
rurales et urbaines, en particulier les plus
pauvres, tout en contribuant à la dégradation
des sols et des ressources en eau.



G. MAUVAIS

Élimination et prévention des stocks de pesticides en Afrique

Le programme pour l'élimination des stocks de pesticides et la prévention de leur recrudescence en Afrique, opérationnel en Tunisie et au Mali vise à éliminer de manière définitive tous les stocks obsolètes de pesticides et les matériaux et équipements qui auraient pu être contaminés.

Il combine actions réglementaires, incitatives et fiscales afin d'optimiser la gestion du risque pour l'homme et l'environnement et d'améliorer les pratiques agricoles et non agricoles.

Plus de **2000 personnes ont été formées** dont 20 formateurs locaux en Tunisie.

Ce programme a permis d'éliminer **1280 tonnes de pesticides obsolètes** et environ **800 tonnes de déchets** connexes (matériel et équipements contaminés etc.) en Tunisie, ainsi que **1100 tonnes de pesticides obsolètes** au Mali.



D. SIDIBE

Développement de systèmes agricoles durables

Le Programme d'appui pour l'agro écologie développe des solutions alternatives aux systèmes de culture conventionnels dans les pays du sud pouvant allier conservation de l'eau et des sols, protection de l'environnement, sécurité alimentaire et réduction des coûts.

Ce système est basé sur le semi direct sur couverture végétale (SCV), technique dont une approche française s'est dessinée.

Ce système, déjà effectif pour **6000 hectares de terres agricoles en Tunisie**, permettra de toucher **30 000 exploitations agricoles** pour une superficie totale de **3000 hectares à Madagascar**.

Le SCV a permis de redresser la fertilité des sols et des rendements au Cameroun (+10% sur céréales, +30% sur coton). Il a mis au point des itinéraires techniques novateurs au Mali et au Laos.

Collaboration opérationnelle pour la lutte contre la désertification

Au travers de projets concrets, conçus et mis en œuvre par la société civile sahélienne, le FFEM contribue au respect de la convention des nations unies contre la désertification.

Le programme Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification en Afrique sahélienne facilite la mobilisation d'ONG et de collectivités locales sur des projets de lutte contre la désertification..

30 projets sont en œuvre dans **9 pays** et on compte une vingtaine de forêts communautaires délimitées, plus de **200 000 plants produits**, **100 foyers améliorés** et fosses compostières effectifs et une trentaine de puits construits.



N. HERTKORN

T. CLEMENT

COUCHE D'OZONE STRATOSPHERIQUE

Pour le compte du Ministère français chargé de l'Economie, le FFEM assure des activités de suivi des stratégies et de conseil sur les orientations soumises par les pays membres aux réunions des Parties du **protocole de Montréal** et à la gouvernance du Fonds multilatéral.

Il assure le pilotage de la mise en œuvre et la gestion des projets présentés par la France au fonds multilatéral du protocole de Montréal à hauteur de 20% de sa contribution globale.

Le Fonds multilatéral a été abondé de 1991 à 2009 à hauteur de **2,5 Mds US\$**. Les contributions françaises se sont élevées à **14,7 M US\$** sur cette période, ce qui représente **7,6%** du montant global, plaçant la France au 4ème rang des bailleurs de fonds après les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne.

En **2010 et 2011**, les contributions françaises s'élèveront à **6,7 M€ par an**.

A fin 2008, le Fonds multilatéral aura permis d'éliminer **415 083 tonnes de substances appauvrissant la couche d'ozone stratosphérique (SAO) consommées et produites dans les pays en voie de développement**. Les contributions françaises y auront contribué pour 7%, y compris les projets mis en œuvre avec la part bilatérale dans le secteur de la consommation. Ces derniers permettront d'**éliminer 2 076 tonnes (soit 2 366 tonnes)** de SAO ou 0,6% du total.

De **1994 à fin 2009**, **105 projets** ont été mis en œuvre par le secrétariat du FFEM.

Une vingtaine de projets sont en cours.

Ces projets de développement auront également permis d'éviter de nombreuses émissions de gaz à effet de serre.

En 2009, le trou d'ozone a été observé le 17 septembre avec une surface maximale de **24 millions de km²**, soit 44 fois la superficie de la France métropolitaine. Le plus important trou d'ozone de tous les temps avait, lui, été observé le 24 septembre 2006, avec seulement 85 DU ⁽¹⁾ d'ozone s'étalant sur 27,4 millions de km², soit 50 fois la superficie de la France métropolitaine.

Photo 1: NASA 24/09/06 ⁽²⁾

Photo 2 : NASA 17/09/09 ⁽²⁾

Les couleurs bleue et violette représentent le lieu où il y a le moins d'ozone.

Les substances appauvrissant la couche d'ozone sont également des gaz à effet de serre qui contribuent au forçage radiatif du changement climatique.

L'incidence positive du Protocole de Montréal

sur le climat a été prouvée en mars 2007 :

Le Protocole de Montréal a permis d'éviter environ 8tCO₂éq par an d'émissions sur la période 1990-2010⁽³⁾.

(1) DU : Dobson Unit, mesure des quantités d'ozone au dessus d'un point fixe de l'atmosphère

(2) Données et photos NASA

(3) Velders et al. « The importance of the Montreal protocol in protecting climate », PNAS, March 20, 2007

Élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone

Depuis 1991, les contributions françaises au Fonds multilatéral du protocole de Montréal, y compris les projets d'investissement financés sur la part bilatérale et mis en œuvre par le Secrétariat du FFEM ont eu pour objet l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), notamment les chloro-fluoro-carbones (CFC-11 et CFC-12), les halons et le tétrachlorure de carbone (CTC) dans les pays en voie de développement.

L'attribution d'un prix au secrétariat du FFEM lors du 20e anniversaire du protocole de Montréal en 2007 « en reconnaissance de l'extraordinaire assistance aux pays en développement à l'effort global d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone et pour sa protection » témoigne de la qualité de l'implication de l'institution sur ce sujet.

Le Comité exécutif du Fonds multilatéral est composé de 14 membres. La France partage son siège avec l'Allemagne, l'Italie et le Royaume Uni. Cette circonscription est alors le principal bailleur du Fonds multilatéral, y contribuant pour 31% sur 1991-2009. En 2010 et 2011, la France assurera la Présidence de ce groupe et le secrétariat du FFEM assumera cette fonction pour le Ministère de l'Economie/direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE).

PROGRAMME DE PETITES INITIATIVES



Depuis 2006, le FFEM soutient les ONG du Sud pour mettre en œuvre des projets de protection de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique avec un volet de développement local.

Aujourd'hui, **55 petits projets** sont financés dans **19 pays**, situés essentiellement en Afrique francophone.

Entre **2006 et 2008**, le FFEM a mis à disposition de la société civile **1,9 M€** sur un total de **4,8 M€** : le complément a été apporté par les organismes cofinanciers du Programme. Ces projets suivis par le Comité français de l'UICN ont obtenu des résultats de qualité.

Le premier programme PPI a permis :

- ↪ **la création de réserves de chasse à gestion communautaire**, qui contribuent au retour de la faune ou au rétablissement des stocks de ressources naturelles (Madagascar, Bénin),
- ↪ **le développement d'activités éco-touristiques** sur les montagnes malgaches et dans les zones humides béninoises,
- ↪ **l'observation des tortues marines** du littoral africain,
- ↪ **l'extraction d'huiles essentielles** (Madagascar), la création de **jardins de plantes médicinales disparues** en brousse (Sénégal, Burkina Faso),
- ↪ **la protection de plusieurs hectares de mangroves** au Bénin et au Gabon,
- ↪ **la création d'une réserve marine** pour protéger les poulpes de Madagascar grâce à l'initiative de pêcheurs locaux,
- ↪ **la gestion d'une réserve protégeant les hippopotames** au Niger par une communauté locale,
- ↪ **le renforcement de la crédibilité de plusieurs ONG** auprès des populations, des autorités locales et nationales voire internationales.

Une deuxième phase de **2,5 M€** a été approuvée par le FFEM en **2009** pour poursuivre le financement de ces petits projets de développement durable, entrepris par les ONG du Sud.



Protection de la biodiversité et lutte contre le changement climatique

Au Bénin :

LA FERME APICOLE DE TOBÉ

Avec un soutien de 45 000 € du FFEM sur un projet de 80 200 €, la Ferme Apicole de Tobé (FAT), située au centre du Bénin a protégé **20 000 hectares de forêt classée** autour du lieu dit de Tobé forêt d'Adjiro dans le massif forestier des Monts Kouffé. Depuis 2008, l'ONG FAT aménage **6000 hectares supplémentaires** dans la forêt de Djagballo, avec une nouvelle contribution du FFEM. Au cours du programme, FAT a formé **90 villageois** à l'apiculture et a installé **350 ruches** dont 100 ont produit du miel. Pour la seconde phase, FAT a permis de distribuer **150 ruches à 30 apiculteurs**.

A Madagascar :

GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS ET MATIÈRES MINÉRALES (GEVALOR)

L'association Gevalor, située à Mahajanga, a développé une unité de compostage conduite par une association locale, Tananamadio. Cette installation, partiellement mécanisée, produit **1500 tonnes par an** de compost, intrant fort utile en raison des sols dégradés. Elle permet d'éviter l'émission de méthane, un gaz à effet de serre très nocif. Plus de **120 emplois** ont été créés : quinze permanents plus une centaine d'ouvriers journaliers. Gevalor espère augmenter sa production et pouvoir traiter l'ensemble des déchets ménagers, améliorant ainsi l'hygiène de la ville.

Aujourd'hui, le programme est enregistré selon les normes VCS (**Voluntary Carbon Standard**), ce qui le présenterait comme la première opération de réduction d'émissions enregistré à Madagascar.

En dix ans, le projet aboutirait à une **réduction d'émissions de gaz à effet de serre de 150 000 tonnes équivalent carbone**, pour une capacité de traitement en ordures ménagères devant atteindre 12 000 tonnes par an à partir de 2011, résultats déjà validés par le Bureau Veritas.

Les instances du FFEM



Le comité de pilotage :

Instance de décision présidée par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, composée de 5 institutions partenaires membres :

- Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi
- Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Agence Française de Développement



Le comité scientifique et technique (CST) :

Instance consultative, composée de 10 personnalités scientifiques françaises reconnues qui analysent les fiches de projets, réalisent des études particulières et nourrissent les réflexions stratégiques du fonds du point de vue scientifique.



Le secrétariat du FFEM :

Instance gestionnaire composée de 10 agents.

Le secrétariat du FFEM est une structure rattachée à la Direction de la stratégie au sein de l'Agence Française de Développement.

Contact

Fonds Français pour l'Environnement Mondial

Secrétariat du FFEM

Agence Française de Développement

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS CEDEX 12

TEL. +33 1 53 44 42 42 - FAX +33 1 53 44 32 48

<http://www.ffem.fr>

Courriel : ffem@afd.fr

Photos de couverture : OEM Matton Images ; C.A. Gauthier ; C. du Castel ; G. Rieb ; G. Mauvais ; R. Ball.

Conception graphique et réalisation : Assoko Studio, 06 18 04 37 26.

Achévé d'imprimer : mars 2010



Ce rapport a été imprimé par une imprimerie certifiée "PEFC" sous le numéro 10-31-1332 et membre du réseau IMPRIM'VERT*. Il est imprimé avec des encres végétales en utilisant un mouillage sans alcool, sur un papier certifié PEFC.

* Réseau engagé dans la volonté de réduire les impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie. C'est une marque crédible parce que son cahier des charges est fondé sur trois critères : la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux et la non utilisation des produits toxiques.



FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
5, RUE ROLAND BARTHES 75598 PARIS CEDEX 12
TEL. +33 1 53 44 42 42 - FAX +33 1 53 44 32 48
<http://www.ffem.fr> Courriel : ffem@afd.fr

